

Catalogue des offres de service



Offres de service liées au parcours

Avant l'emploi

Page 5

Suite à l'affiliation

Page 5

Difficultés financières

Page 7

Avant la création d'entreprise

Page 8

Après la création

Page 9

Action sociale

Page 10

Cessation d'activité

Page 11

Offres de service simplifiées

Offres Employeurs

Page 9

Offres Travailleurs Indépendants

Page 10

Offres Particuliers employeurs

Page 11

Offres partenaires

Des offres déployées avec et pour nos partenaires

Page 11

Mémo

Offre **Employeurs**

Offre **Travailleurs indépendants**

Offre **Particuliers employeurs**

**Julien Floc'h**

Directeur de l'Urssaf Bretagne

L'Urssaf Bretagne a de longue date la volonté d'accompagner au mieux ses différents publics et partenaires, d'être aux côtés de ses usagers pour les soutenir dans la réalisation de leurs démarches et obligations, par la contribution active aux offres nationales ou via le développement d'offres locales.

Elle s'appuie pour cela sur une démarche d'écoute des besoins et attentes afin de proposer des services innovants et utiles à différents moments du parcours de chacun, quel que soit son statut : employeur, travailleur indépendant, particulier employeur, tiers de confiance ou partenaire.

Ce catalogue constitue un panorama de nos offres dans tout leur diversité, que nous avons souhaité à la fois complet et pratique.

Nécessairement synthétique, il est une porte d'entrée et, pour aller plus loin et obtenir davantage d'informations, des liens vers notre site internet ou les modalités de contact de nos équipes sont indiqués pour chaque offre afin de vous guider.

Saisissez-vous de ces offres construites pour vous !



Offres de service liées au parcours

**20 offres de service liées
au parcours de l'utilisateur**

Les équipes de l'Urssaf
Bretagne accompagnent
les usagers à chaque
étape, de la création à la
cessation d'activité, de
manière personnalisée.



Mon entreprise

-  Un simulateur à votre disposition pour déterminer le coût de l'emploi de votre salarié.
-  Futurs employeurs ou employeurs pour une embauche ou une évolution de carrière.
-  <https://mon-entreprise.urssaf.fr/>

Première embauche

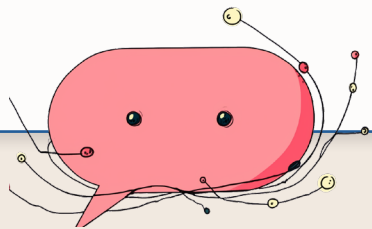
-  Mailing adressé par l'Urssaf pour informer du dispositif d'accompagnement aux déclarations sociales et à la gestion du compte en ligne, pendant les 12 premiers mois de l'activité.
-  Nouveaux employeurs, à la suite de la première embauche.
-  0806 803 895
- 
 1. Messagerie du compte en ligne,
 2. Rubrique « un autre sujet »,
 3. « Être accompagné en tant que nouvel employeur ».
-  urssaf.fr > Services employeurs > Première embauche

Visite-conseil

-  Vérification des déclarations sociales par le service inspection, à la demande de l'employeur. Les anomalies ne font pas l'objet de redressement financier mais seulement d'observations pour l'avenir.
- 
 - Nouvel employeur de moins de 18 mois dont l'effectif est < 11 salariés.
 - Mise en place d'une nouvelle mesure dans l'entreprise (ex : épargne salariale).
 - Après un contrôle pour vérifier la mise en conformité des signalements ou des redressements.
-  39 57
- 
 1. Messagerie du compte en ligne,
 2. Rubrique « un autre sujet »,
 3. « Être accompagné en tant que nouvel employeur ».
-  urssaf.fr > Services employeurs > La visite-conseil

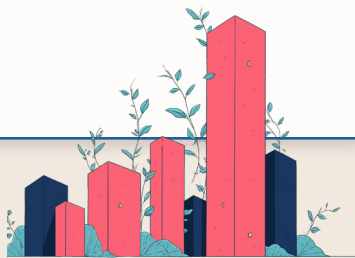
Mon conseil Urssaf

- ? Service en ligne pour accéder simplement à tous les services et informations utiles à la bonne compréhension et à l'application de la réglementation.
- 👤 Tous les employeurs.
- 🌐 [Mon Conseil Urssaf - Urssaf.fr](https://mon-conseil.urssaf.fr)



Mon intéressement

- ? Service en ligne pour accompagner l'employeur pas à pas à la mise en place d'un accord d'intéressement ou pour renouveler leur accord.
- 👤 Tous les employeurs.
- 🌐 [Accueil - mon-interessement.urssaf.fr](https://mon-interessement.urssaf.fr)



Contrôle à la demande

- ? Contrôle classique demandé par l'utilisateur.
 - 👤 Tout employeur souhaitant faire vérifier sa conformité à la législation sociale.
- ☎ 39 57
- ☰ 1. Messagerie du compte en ligne,
 - 2. Rubrique « un autre sujet »,
 - 3. « Être accompagné en tant que nouvel employeur ».

🌐 urssaf.fr > Contrôle



Conseillers-entreprises

❓ Plateforme permettant aux TPE/PME confrontées à une difficulté d'adresser leurs demandes à un grand nombre d'interlocuteurs publics et parapublics sans avoir à l'orienter, pour être ensuite pris en charge par les services compétents.

👤 TPE/PME rencontrant une difficulté.

- Demande à formuler sur le site entreprises.gouv.fr ;
- La plateforme oriente vers les organismes concernés.

🌐 [Entreprises.gouv.fr](https://entreprises.gouv.fr) > [Espace entreprises](#) > [Être accompagné](#)

Accompagnement avec les tribunaux de commerce

❓ Information des entrepreneurs en difficulté potentielle ou avérée pour les orienter au plus tôt vers la Cellule de Prévention du Tribunal de Commerce (la demande de rendez-vous est formulée auprès du greffe du Tribunal de Commerce).

👤 Entrepreneurs en difficulté avérée ou à naître.



Ateliers dans les écoles médicales et paramédicales

- ❓ Intervention à la demande des écoles pour informer sur les obligations sociales, le compte en ligne, les prestations sociales et les modalités d'inscription.
- 👤 Ligne PAM : médecin, kiné, orthophoniste, odontologue, pédicure podologue, orthoptiste, infirmier, sage-femme, dentiste, etc.
- ☰ Sur demande des écoles à l'Urssaf.

Mon entreprise

- ❓ Simulateur pour calculer le coût de la protection sociale du créateur selon son statut.
- 👤 Créateur d'entreprise.
- 🌐 mon-entreprise.urssaf.fr



Mes premiers mois avec l'Urssaf

? Mailing mensuel expliquant les étapes-clés qui suivent la création et incite à s'abonner à la newsletter. Les auto-entrepreneurs (AE) recevront une newsletter par mois, pendant 9 mois. Les travailleurs indépendants (TI) et praticiens auxiliaires médicaux (PAM) abonnés recevront une newsletter par mois, pendant 15 mois.

👤 Nouveaux affiliés AE, TI et PAM de moins de 30 jours.

🌐 urssaf.fr > Mes premiers mois avec l'Urssaf

Ateliers de la création

? A la suite de l'affiliation, invitation adressée par l'Urssaf à participer à un atelier sur les obligations sociales, le compte en ligne et les prestations sociales.

👤 Nouveaux auto-entrepreneurs, indépendants et gérants de sociétés inscrits en tant qu'indépendants.

Ateliers changement de statut

? Invitation adressée par l'Urssaf à participer à un atelier d'information sur le calcul des cotisations sociales au réel ainsi que sur le compte en ligne.

👤 Autoentrepreneurs dont le CA de l'année en cours est supérieur à 80% de la limite du CA de l'année précédente (N-1).

Webinaire d'information

? Mail d'invitation adressé au mois de mars par l'Urssaf pour accompagner le praticien dans la réalisation de sa déclaration de revenus en ligne.

👤 Praticiens et auxiliaires médicaux.



Action sociale du CPSTI

Propose, sous conditions, une prise en charge des cotisations sociales ou, selon la nature de la demande, une aide financière.



Indépendants confrontés à des difficultés financières, à une catastrophe naturelle, un sinistre et/ou des problèmes de santé.



1. Demande via la messagerie du compte en ligne,
2. Formulaire disponible sur securite-sociale.fr,
3. Rubrique « Action sociale », puis « Demander une aide ».



securite-sociale.fr > Découvrir le CPSTI

HELP !

Mise en relation du travailleur indépendant avec les organismes prestataires, pour apporter un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré sur l'analyse des prestations à percevoir.



Indépendants en difficulté personnelle.



1. Demande sur « demarches-simplifiees.fr »,
2. Rubrique « Help Bretagne ».



bretagne.urssaf.fr > Nous contacter > Help > En savoir +



Webinaire « Préparer sa retraite »

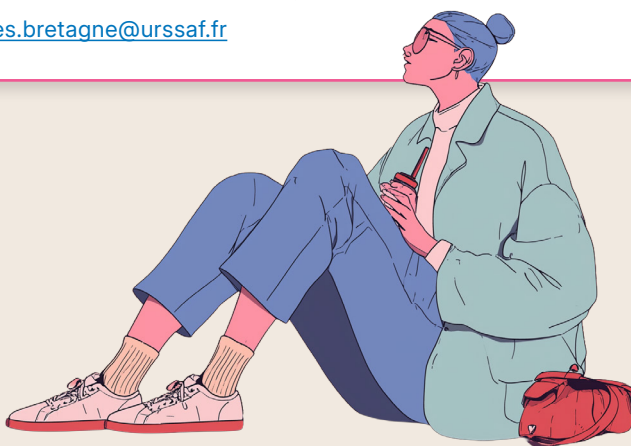
- ❓ Invitation adressée par l'Urssaf (selon le critère d'âge) à participer à un webinaire commun avec la Carsat pour informer sur le calcul des droits à la retraite.
- 👤 Indépendants âgés de + de 59 ans.

Accompagnement à la cessation d'activité

- ❓ Diffusion d'un mémo sur les démarches de régularisation du compte Urssaf et proposition de RDV pour les cas de figure complexes (débit, contentieux).
- 👤 Comptes récemment radiés et usagers proches de la retraite (61 ans avec au moins 2 ans d'immatriculation).
- 🌐 [urssaf.fr > Indépendants > Cesser votre activité](https://urssaf.fr/Ind%C3%A9pendants/Cesser-votre-activit%C3%A9)

Accompagnement post-décès

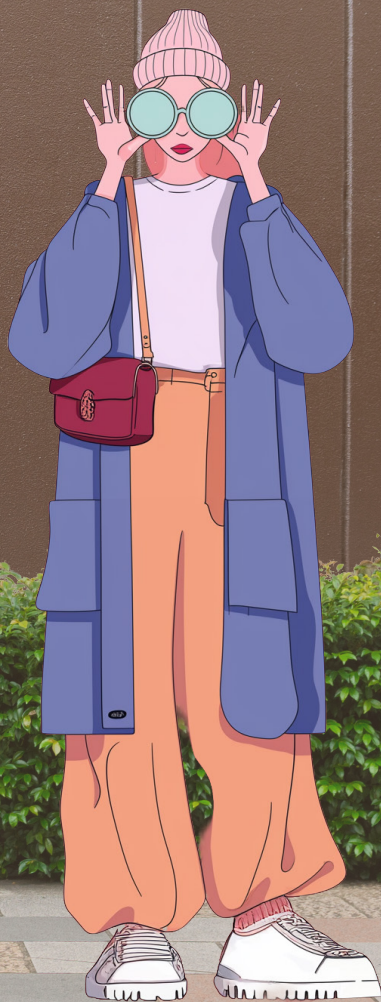
- 👤 Concerne le décès d'un **chef d'entreprise, travailleur indépendant, praticien auxiliaire médical et particulier employeur.**
- ❓ Après analyse préalable de la situation du compte, envoi aux ayants droit d'une information sur les différents droits et l'accompagnement offert par la Sécurité sociale, et sur les devoirs et démarches à réaliser. Un RDV peut être proposé pour les accompagner dans leurs démarches vis-à-vis de l'Urssaf.
- 👤 Héritiers de l'usager décédé.
- @ accompagnement-deces.bretagne@urssaf.fr



Offres de service simplifiées

14 offres dédiées aux usagers

Des offres personnalisées, conçues pour faciliter leurs démarches.



TESE

Titre Emploi Services Entreprises

- ? La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN.
- Personne Toutes entreprises du secteur marchand sans limitation d'effectif.
- Phone 0806 803 873
- Globe www.letese.urssaf.fr

CEA

Chèque Emploi Associatif

- ? La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN.
- Personne Toutes les associations de loi 1901 sans limitation d'effectif.
- Phone 0806 801 501
- Globe www.cea.urssaf.fr

GUSO

Guichet Unique Spectacle Occasionnel

- ? La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN.
- Personne Tous les employeurs d'artiste qui n'ont pas pour activité principale la diffusion ou la production de spectacles, l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions.
- Phone 0805 414 041
- Globe www.guso.fr

Impact Emploi Association

- ? La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN.
- Personne Associations labellisées « tiers de confiance » réalisant les déclarations sociales pour les associations de loi 1901 avec effectif inférieur à 11 salariés.
- @ impact-emploi-association@urssaf.fr
- Globe urssaf.fr > Services employeurs > Service IEA

 Offre gérée par
France Travail



VLU - Versement en Lieu Unique

-  Gestion de tous les établissements auprès d'une seule Urssaf.
-  Entreprise en relation avec au moins 2 Urssaf pour les entreprises de moins de 250 salariés. Obligatoire pour les entreprises de + 250 salariés.
-  vlu-ge.bretagne@urssaf.fr  0 809 541 936
-  urssaf.fr > Services employeurs > Service VLU

RU - Référent Unique

-  Gestion auprès d'une équipe experte pour une relation privilégiée.
-  Entreprises de plus de 100 salariés, sans expert-comptable, hors VLU et mono Urssaf.

Économie collaborative

-  Possibilité d'opter pour le régime général au lieu du régime indépendant.
-  Activités relevant de l'économie collaborative : location de biens, location de logement meublé, location de logement meublé de tourisme classé.
-  economie-collaborative@urssaf.fr  0 805 414 041
-  urssaf.fr > Services > Economie collaborative

 **Urssaf Champagne-Ardenne**

TFE et firmes étrangères

-  La déclaration d'embauche, le bulletin de paie et la DSN.
-  Firmes étrangères sans établissement en France.
-  0 806 803 873
-  www.tfe.urssaf.fr

 **Urssaf Rhône-Alpes**

Marins

-  Site internet dédié à la déclaration d'emploi de salarié, la DSN et les cotisations sociales de l'indépendant marin.
-  Activités maritimes.
-  0 806 803 232
-  www.marins.urssaf.fr

 **Urssaf Poitou-Charentes**

Artistes-auteurs

 Site dédié aux déclarations sociales des artistes indépendants.

 Artiste, auteur et diffuseur.

 0 806 803 232

 www.artistes-auteurs.urssaf.fr

 **Urssaf Limousin**

Médecins remplaçants

 Simplification des déclarations sociales.

 Médecin remplaçant avec rétrocessions ne dépassant pas 19 000 €.

 0 806 803 232

 www.medecins-remplacants.urssaf.fr

 **Urssaf Champagne-Ardenne**

VRP multiscarte - Offre salarié

 Remboursement de la CSG/CRDS (en fonction des frais professionnels) et des cotisations vieillesse (si total déclaré > au plafond annuel).

 VRP multiscarte salariés.

 contact-vrp.idf@urssaf.fr

 0 806 804 152

 urssaf.fr > Salarié > VRP multiscarte

 **Urssaf Ile-de-France**

Cesu et Cesu+

 Bulletin de paie et déclarations sociales. Cesu+ verse le salaire à la place de l'employeur.

 Particuliers employeurs pour les services à la personne à domicile.

 0 806 804 208

 www.cesu.urssaf.fr

Pajemploi

 Le bulletin de paie et les déclarations sociales

 Particuliers employeurs pour la garde d'enfant.

 0 806 807 253

 www.pajemploi.urssaf.fr

Offres partenaires

**Des offres déployées avec
et pour nos partenaires**

Pour être au plus près
de leurs attentes et besoins



Focus group experts-comptables

-  Organisation de réunions proposées à l'ordre régional des experts-comptables pour échanger sur les nouveautés de l'Urssaf et les difficultés rencontrées par les cabinets comptables. Une FAQ spécifique ainsi que des modalités de contacts dédiés sont également proposées.
-  Panel de comptables invités par l'Ordre des experts-comptables Bretagne.

French Tech

-  Mise à disposition d'une boîte mail dédiée et accessible aux start-up à partir du site de la French Tech afin de faciliter la prise de rendez-vous pour mieux informer sur la législation sociale, les prestations sociales, le compte en ligne et les obligations sociales de l'indépendant et de l'employeur.
-  Start-ups  starter.bretagne@urssaf.fr

AOM : estimation du versement mobilité

-  Offre de contact avec l'Urssaf, à l'initiative de la collectivité et via une adresse mail dédiée, pour disposer d'une estimation des recettes réalisées par le service Statistiques, avant la mise en place du versement mobilité.
-  Collectivités territoriales souhaitant mettre en place le versement mobilité.
-  aom.bretagne@urssaf.fr

Accompagnement des autres partenaires

-  Diffusion d'informations, organisation d'ateliers d'information/formation, mise à disposition de modalités de contact privilégiées pour une réponse de niveau 2, via des adresses mail dédiées et l'identification de référents.
-  Partenaires de l'Urssaf Bretagne (Espaces France Services, ADIE, CCI, CMA, CROEC, BGE...).
-  partenaires.bretagne@urssaf.fr
-  bretagne.urssaf.fr > Statistiques  open.urssaf.fr

Où nous
retrouver ?



L'Urssaf Bretagne vous accueille



Rennes, 1 rue André et Yvonne Meynier

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



Vannes, 70 route de Sainte-Anne

Lundi et mardi, de 8h30 à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous.



Brest, 8 square Marc Sangnier

Plérin, 4 rue Villiers de l'Isle Adam

Quimper, 18 rue de la République

Lundi et jeudi, de 8h30 à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous.

L'Urssaf Bretagne en ligne



[Urssaf Bretagne](#)



<https://bretagne.urssaf.fr/>

La chaîne YouTube de l'Urssaf



[Urssaf Officiel](#)

Le bulletin officiel de la Sécurité sociale



<https://boss.gouv.fr/>

